



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 792

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 792

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement portant le numéro 792, tiendra une assemblée publique de consultation le *17 février 2020* à compter de *13h30* au *200, rue Saint-Jean Est*, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE ce projet de règlement se résume ainsi :

Règlement 792 :

Ce règlement autorise les logements au rez-de-chaussée dans la zone C-1.

La zone C-1 est située chaque côté de la rue Angus Nord de la rue Duplin à Saint-Jean.

Une carte est disponible pour consultation au bureau de la Ville.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de l'adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires, soient de 8h30 à 12h et 13h à 16h.

DONNÉ À EAST ANGUS, CE QUATRIÈME (4^E) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT (2020).


Bruno Poulin, CPA CMA
Secrétaire trésorier